



**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU  
Lundi 24 janvier 2022  
à 19h30**

**Membres présents** BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien.

**Membres excusés** GOY Chrystèle, MURAT Delphine, GRAEL Richard, Frédéric TRUC.

**Secrétaire** Patrice JOASSARD

**CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE MARCHÉ PUBLIC  
DU LOCAL TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que le 03 mai 2021, par délibération, le conseil municipal l'a autorisé à ouvrir un marché à procédure adaptée, dont une consultation en direct pour le lot 2 pour la construction et la réhabilitation d'un centre technique dans le centre bourg. Il rappelle que par délibération le 28 juin 2021 le conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise THIVILLIER située à Souzy pour le lot 2 : Barrière- Terrasse- Gros œuvre partiel. Un avis d'appel à la concurrence a été publié le 18 novembre 2021, pour les lots 1 et 3 à 11. la CAO s'est réunie le lundi 17 janvier 2022 pour réaliser l'analyse des offres pour les lots 1 et 3 à 11. Le choix de l'attributaire est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de la consultation : prix des prestations 50% et la valeur technique 50%. Le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre les propositions retenues dans l'analyse des offres et de retenir les entreprises suivantes pour ce marché :

Lot 1- Terrassement attribué à l'entreprise SGS TS de Sainte Foy l'Argentière pour 103 000 € de travaux.

Lot 3- Démolition Gros œuvre attribué à l'entreprise LACHAND SAS de Montbrison pour 98 050.30€.

Lot 4- Ossature bois Couverture Bardage attribué à l'entreprise PASSELEGUE de St Laurent de Chamousset pour 128 534,79€.

Lot 5- Métallerie attribué à l'entreprise DENJEAN de St Martin en Haut pour 17 554.12€.

Lot 6- Portes sectionnelles attribué à l'entreprise MG FERMETURES d'Anneyron pour 10 050.18€.

Lot 7- Menuiserie attribué à l'entreprise NEEL pour 30 210.88€.

Lot 8- Doublage, cloisons, peinture attribué à l'entreprise LARDY SAS de St Genis Laval pour 17 058.71€.

Lot 9- Carrelages attribué à l'entreprise Archimbaud de Boen pour 4 649.86 €.

Lot 10- Plomberie Sanitaire Ventilation attribué à l'entreprise Fayolle de Meys pour 14 315 €.

Lot 11- Electricité-chauffage attribué à l'entreprise NOALLY de Chazelle sur Lyon pour 15 154.45€.

**MISE EN LOCATION DU TERRAIN DE LA BATTEUSE**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal lance un appel à candidatures pour la jouissance du terrain de la Batteuse, en dehors de la période de la Fête de la Batteuse. Les agriculteurs ont jusqu'au 18 février 2022 pour déposer leur candidature en mairie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**ACHAT DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle les différentes OAP (orientations d'aménagement et de programmation) inscrites dans le PLU. Ces dispositifs d'urbanisme visant plusieurs objectifs notamment de planification cohérente et durable d'aménagements collectifs ou de constructions.

Il rappelle également les besoins de nouvelles créations d'habitat afin que la commune soit en capacité d'accueillir de nouvelles familles, tout en préservant le foncier et la volonté de densification de la municipalité, inscrits dans le PLU. Il explique l'intérêt de faire des réserves foncières sur des zones repérées, notamment pour pouvoir développer des projets d'habitat groupés, maîtrisés par la commune. Il dit que la parcelle cadastrée F931, d'une superficie de 1620 m<sup>2</sup>, située sur l'OAP n°2, au centre bourg, à proximité des nouveaux logements sociaux de l'écoquartier de la Motte est à vendre, étant donné que la parcelle est en partie viabilisée. Il propose au conseil municipal d'acquérir cette parcelle de 1620 m<sup>2</sup> au prix de 50 € le m<sup>2</sup>, soit un coût de 81 000 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU GELF**

Monsieur le Maire rappelle le rôle et l'intérêt local du regroupement d'employeurs des Monts du Lyonnais (le GELF) situé à Saint Symphorien sur Coise qui accompagne les entreprises et les collectivités dans leurs recrutements de personnel et les postulants dans leurs recherches d'emploi.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion de 50€ au Gelf pour cette année 2022. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE COTISATION DU  
GROUPEMENT DES 4 CANTONS**

Monsieur le Maire expose la demande de cotisation du groupement des 4 cantons arrondi à 258 €. Ce chiffre est calculé d'après un montant de 0.30 € par habitant avec pour référence la population INSEE

publiée en 2019 de 862 habitants, soit 258,60 €.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement des 4 cantons. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **CONVENTION AVEC GRÉZIEUX LE MARCHÉ**

Monsieur le Maire explique que la commune de Grézieu-le-Marché a mis à disposition, pour les besoins de la gendarmerie nationale de St Symphorien-sur-Coise, un logement du 30/05/2021 au 3/10/2021. Cette mise à disposition profitant à l'ensemble des 10 communes environnantes, il a été convenu entre les parties que la commune de Grézieu-le-Marché mette à disposition à titre gratuit le logement et que les 9 autres communes participent au remboursement des fluides (eau et électricité) générés par cette occupation. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de participer au financement de cette mise à disposition pour un montant de 40.06€.

### **HEURES SUPPLÉMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 2 du décret n° 91-87, il appartient au conseil municipal de valider dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution des heures supplémentaires effectuées par le personnel de la collectivité, Le conseil municipal approuve à l'unanimité les dispositions légales.

### **TARIFS LOCATIONS DE SALLES**

Ce point est reporté à la séance prochaine du conseil municipal.

### **MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle le courrier du Président de l'association des Handicapés des Monts du Lyonnais dans lequel il demande une mise à disposition à titre gracieux de la salle polyvalente de Meys pour l'assemblée générale de leur association.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciement reçu lors du décès de Madame Véronique GOY



Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h15